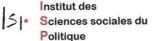
JOURNÉE D'ÉTUDES



Statuette en marbre d'Aphrodite Anadyomène, Galerie 162, The Met.

Journée d'études coproduite par l'Institut national du patrimoine et l'Institut des Sciences sociales du Politique

Auditorium de la Galerie Colbert - 2, rue Vivienne 75002 Paris Renseignements : 01.44.41.16.41 / www.inp.fr





Cette journée d'étude, organisée conjointement par les élèves conservateur-trices du patrimoine et les doctorant-es de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP), propose d'aborder les rapports entre la censure et le patrimoine, au travers d'exemples extraits des divers champs patrimoniaux. Après une introduction sur la notion de censure et ses implications juridiques, les interventions présenteront les problématiques posées par la rencontre de ces deux domaines et interrogeront les enjeux éthiques et déontologiques auxquels sont confronté·es les professionnel·les du patrimoine.

En raison de leur intérêt historique ou artistique, certains biens sont identifiés comme les témoins privilégiés d'une identité collective. Cette sélection induit des choix et permet de construire une histoire commune. Mais le renoncement à la patrimonialisation de certains biens est tout aussi signifiant que leur préservation : ces choix sont effectués par la·le professionnel·le dans le cadre de sa pratique, mais aussi par la collectivité selon ses valeurs et le regard qu'elle porte sur son héritage historique.

Les liens entre restauration et censure sont multiples. En travaillant sur la matérialité d'une œuvre, la·le restaurateur·rice peut mettre au jour un passé tourmenté : on rhabille des statues dénudées, on enfouit des vestiges compromettants... Si la censure fait partie de son histoire, comment restaurer une œuvre qui a été censurée ? À l'inverse, notre époque n'est pas exempte d'éléments à cacher. Une restauration peut-elle parfois constituer une forme de censure ?

La censure se profile à toutes les étapes d'une l'exposition : genèse, sélection des œuvres et mode de présentation, ouverture au public, éventuelle censure par le droit. L'articulation de cette censure avec la protection d'autres droits, comme la liberté d'expression ou de création, interroge. La censure d'une exposition ou d'un·e artiste pose enfin des questions de politique et de diplomatie internationales.

Les institutions culturelles et patrimoniales, comme l'administration dans son ensemble, ne cessent d'évoluer vers une plus grande transparence, notamment par l'accès aux documents administratifs. Toutefois, l'intérêt général ou les nécessités de l'action publique, de même que la protection de la vie privée, justifient aussi certaines limites. L'injonction contemporaine de transparence entre alors en tension avec celle du secret.

Comité d'organisation : Jean Bernard, Isabel Bonora Andujar, Aliénor Brittmann, Sarah Busschaert, Julie Cahen-Ulloa, Kevin Daligault, Lili Davenas, Léo Davy, Alexandre Estaquet-Legrand, Alice Fabris, Milena Glicenstein, Clea Hans, Clémentine Hébrard, Guillaume Lambert, Fabien Leclerc, Amandine Lizot, Zoé Marty, Anne-Laure Riotte, Mathilde Roupsard, Kenza-Marie Safraoui, Anthony Saillard, Apolline Sans, Philippe Sartori, Marie Soulard.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Accueil des participants

9h00

9h15	Mot d'accueil et présentation de la journée
9h30	Conférence introductive : Libres propos d'un historien (qui est aussi fonctionnaire du ministère de la Culture) sur « Censure et patrimoine » – Marc Olivier Baruch (directeur d'études, EHESS)
1.	PATRIMONIALISATION ET CENSURE
10h20	L'illusion de la neutralité ? Actes archivistiques, pratiques professionnelles et régulations sociales – Bénédicte Grailles (Maîtresse de conférences en archivistique, Université d'Angers)
10h40	Musées d'anthropologie et de société : le syndrome du politique correct – André Delpuech (directeur, musée de l'Homme)
11h00	Révéler le patrimoine censuré : l'exemple de l'archéologie de l'esclavage – Damien Leroy (conservateur du patrimoine, sous-direction de l'archéologie)
Discussions Pause	
2.	RESTAURATION ET CENSURE
11h40	La restauration d'une œuvre peut-elle révéler une censure antérieure ? – (intervenant \cdot e à confirmer)
12h00	Restaurer une œuvre censurée : l'exemple des propylées du Pavillon Soviétique – François Gentili (archéologue, Inrap)
12h20	L'acte de restaurer ou de ne pas restaurer comme censure : l'exemple du

Maine-et-Loire - Florian Stalder (conservateur des musées, Conseil

Discussions

13h00 Pause déjeuner

départemental du Maine-et-Loire)

3. EXPOSITION ET CENSURE

- **14h30** Exposer le patrimoine des autres Émilie Salaberry (directrice, Service MAAM Musées, archives municipales et artothèque de la Ville d'Angoulême)
- **14h50** La censure des expositions et le droit Jean-Christophe Barbato (professeur de droit public, École de droit de la Sorbonne, Paris 1)
- **15h10** Expositions internationales et diplomatie culturelle, 1851 à nos jours Laurent Martin (professeur d'histoire, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle)

Discussions Pause

4. PATRIMOINE ET TRANSPARENCE

- **16h00 Entre transparence et secret, l'archiviste sur le fil** Jean-Charles Bédague (sous-directeur à la communication et à la valorisation des archives, SIAF Service interministériel des Archives de France)
- 16h20 Archives sonores, accès et ré-emploi : la question du secret dans les collections aborigènes australiennes Jessica De Largy Healy (chargée de recherche au CNRS, laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative UMR 7186)
- 16h40 Exposer la carte archéologique du domaine maritime, entre obligation et péril
 Frédéric Leroy (directeur-adjoint, DRASSM Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines)

Discussions

17h30 Conclusion

Informations pratiques

Accès

Institut national du patrimoine Auditorium – Galerie Colbert

6, rue des Petits-Champs ou 2, rue Vivienne - 75002 Paris

Métro: Bourse (ligne 3) / Palais Royal (lignes 1 et 7) / Pyramides (lignes 7 et 14)

Bus: 21, 27, 29, 39, 48, 67, 95

Contact

manifestations.scientifiques@inp.fr

Tél.: 01 44 41 16 41 Site Internet: www.inp.fr